Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260428-2026_056-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 15/04/2026

Date de la convocation
10/04/2026

Date d'affichage
10/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an 2026, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, Mme HASCOET Marie, M. SORRE Bertrand.

Excusés avec procuration : Mme POULAIN Justine donne pouvoir à M. BLANCHET Jacques. M. BROSSAIS donne pouvoir à M. SINOQUET Vincent.

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf	2026-056

Objet de la délibération : LA CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LA FIXATION DE LEUR COMPOSITION : LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le maire expose que conformément aux dispositions des articles L. 2321-2 et R. 2321-1 du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'à l'article 1650 du Code général des impôts, il appartient au Conseil municipal de créer une commission communale des impôts directs (CCID) dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Cette commission a pour mission d'émettre un avis sur les réclamations des contribuables relatives à l'assiette des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, etc.).

Il est créé une commission communale des impôts directs pour la commune de SAINT-DIDIER

La CCID comprend neuf membres :

- Le maire ou l'adjoint délégué ;
- Huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ;
- Avoir au moins 25 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le Conseil Municipal. La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260428-2026_056-DE

La CCID se réunit au moins une fois par an. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse avec le représentant de l'administrations fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (article 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI) et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510) ;
- Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
Vu l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, dresse, à l'unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

NOM	PRENOM	ADRESSE
COLLEU	Laurent	24 La Barre
MELOT	André	6 La Touche
BOURGEOIS	François	8, Rue du Clos du Sep
NEVEU	Sonia	27 Villermé
BRIANTAIS	Rémy	La Piaizière
PIPARD	Elisabeth	21, Résidence de la Ménillère
GANDON	Sylvie	3, Impasse du Hêtre
GIGAREL	Didier	18, Rue du Stade
HALET	Pascal	9, Rue des Palombes
JEULAND	Patrice	Impasse des 4 Vents
HERBERT	Vincent	2, Résidence Scler Feunteun
BERTHAULT	Véronique	18 La Motte Mériou
RICHARD	Katell	9, Rue des Ecoles
PONDAVEN	Céline	4, Rue des Pinsons
ROUSSEL	Julien	6 La Peinière
POTTIER	**Amand**	**2, Rte du Patis de la Chapelle - Cornillé**

Membres suppléants

NOM	PRENOM	ADRESSE
LECOQ	Alain	12, Rue des Grives
YVETOT	Delphine	1, Impasse des Mimosas
GARDAN	Sandrine	10 La Coëffelière
DJARA	Timothée	15 Le Taillis
LE MEUR	Alain	1, Impasse de la Vallée
MARTIN	Patrick	7, Rue de la Vallée
ESTEBAN	Jérôme	4, Rue des Grives
GALLAIS	Solène	18 La Bourdinière
GERAULT	Guy	20 La Motte Mériou
GERAULT	Mathieu	2, Impasse du Taillis
ROUSSEL	Hubert	6 La Peinière
ROBIDOU	Bruno	6, Lotissement Les Travers
SOURDRILLE	Ludovic	27 Bis Mesneuf
PERRIN	Ronan	22, Rue de la Vannerie
THIBAULT	Laëtitia	4 Les Bignons
POTTIER	**Joseph**	**La Gendronnais – 35500 SAINT AUBIN DES LANDES**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260428-2026_056-DE

pour : 18 , **contre** : 0 , **abstention** : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260428-2026_056-DE